

aériens et routiers afin que désormais ces divers services soient imbriqués plus judicieusement.

En terminant, monsieur l'Orateur, je félicite le ministre de sa décision. Je crois qu'elle a été sage.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, la déclaration de l'honorable ministre annonce la conclusion d'une entente tripartite qui, nous l'espérons bien, favorisera le développement et le progrès de cette région du pays. Nous espérons que l'activité de cet aéroport n'entraînera aucun conflit et ne diminuera en rien l'importance de l'aéroport international de Sainte-Scholastique.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS AU SEIN DU CONSEIL DES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Ma motion découle du fait que des cinq membres du Conseil des subventions au développement régional qui ne sont pas des fonctionnaires, quatre sont des représentants influents du monde des affaires dont deux sont administrateurs d'une société qui a reçu cinq subventions représentant au total 6.9 millions de dollars, ce qui laisse croire évidemment à une très sérieuse possibilité de conflit d'intérêts. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), la motion suivante:

Que la question de la possibilité de conflits d'intérêts pour des membres du Conseil des subventions au développement régional soit renvoyée pour étude et rapport au Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. l'Orateur: Le député a proposé aux termes de l'article 43 du Règlement une motion qui exigerait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, la motion du député ne peut être mise aux voix.

• (1430)

* * *

LES PÉNITENCIERS

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES ÉTABLISSEMENTS À SÉCURITÉ MAXIMALE

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, copie du rapport du groupe d'étude sur les plans des établissements fédéraux à sécurité maximale.

[M. Broadbent.]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT LES FAUSSES ALERTES

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis) demande à présenter un bill intitulé «Loi modifiant le Code criminel (fausse alerte—peine)».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Prud'homme: Monsieur le président, il s'agit d'un bill que j'avais déposé le 17 septembre 1971 et qui, grâce à la bonne collaboration de l'ancien ministre de la Justice (M. Turner), fait maintenant partie du bill C-2 déposé le 21 février, 1972.

Je demande donc la permission de retirer le bill, étant donné que l'amendement proposé fera l'objet d'un débat lors de l'étude du bill C-2.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.
(Le bill est retiré.)

* * *

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

MODIFICATION VISANT À RÉDUIRE L'EXIGENCE MINIMUM DE RÉSIDENCE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis) demande à présenter le bill C-165, intitulé «Loi modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne (Exigence minimum de résidence)».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Prud'homme: Monsieur le président, il s'agit d'un bill que j'avais déposé à la Chambre le 25 juin 1970, et que j'aimerais présenter de nouveau.

Ce bill a pour but de réduire de cinq ans à trois ans l'exigence minimum de résidence au Canada pour le postulant d'un certificat de citoyenneté.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle à l'honorable député de présenter ledit bill?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT LA TENTATIVE DE SUICIDE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis) demande à présenter un bill intitulé «Loi modifiant le Code criminel (Tentative de suicide)».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Prud'homme: Monsieur le président, il s'agit d'un bill que j'avais déposé le 15 décembre 1969, et qui a pour but de soustraire du Code criminel la tentative de suicide.

Encore une fois, monsieur le président, j'aimerais remercier l'ancien ministre de la Justice (M. Turner), qui a bien voulu inclure cette modification dans les amendements au Code criminel contenus dans le bill C-2, qui